

La Provisoire

A

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves

INSTRUCTIONS POUR LA RENTREE 2025/2026

A. DATES ET HEURES DE RENTREE DES ELEVES

Niveau	Dates	Horaires de rentrée	Début des cours
<u>Internes toutes classes</u>	Lundi 1er septembre	17h00	<u>Pour tous les élèves</u>
Seconde générale et technologique	Lundi 1er septembre	9h00 - 16h00	Le mardi 2 septembre 2025 à 10h00 conformément à l'emploi du temps
Seconde professionnelle PCEPC	Lundi 1er septembre	9h00 - 16h00	
Première générale et STMG	Mardi 2 septembre	8h00 - 10h00	
Première STL	Mardi 2 septembre	8h00 - 10h00	
Terminale générale et STMG	Mardi 2 septembre	8h00 - 10h00	
Terminale STL	Mardi 2 septembre	8h00 - 10h00	
Première et terminale professionnelle PCEPC	Mardi 2 septembre	8h00 - 10h00	
BTS 1 & 2	Mardi 2 septembre	8h00 - 10h00	

B. RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1- Transports

Les inscriptions se font en ligne à partir de mi-juin jusqu'à fin juillet sur www.nomad.normandie.fr
 Attention, au-delà de cette date, une majoration est possible !!!

Contacts utiles

♦ Eure : transports27@normandie.fr
 Tél : 02 22 55 00 10
 19 rue Saint Louis
 CS40441
 27000 EVREUX

♦ Seine Maritime : transports76@normandie.fr
 Tél : 02 22 55 00 10
 5 rue Robert Schuman
 CS 21129
 76174 ROUEN Cedex

Pour tous problèmes avec les cars de l'Eure durant l'année scolaire, (problèmes de circuits, d'horaires ...),
 vous pouvez contacter la Communauté de commune de Lyons Andelle
 Tél : 02 32 68 32 85 ou 02 32 49 61 27

2- Bourses nationales (exception BTS)

Lors de l'inscription en ligne, il vous sera proposé de donner votre consentement pour l'étude automatique de la bourse. Si vous le refusez, vous devrez faire une demande de bourses à la rentrée.
Attention : la procédure est valable pour tous les élèves mêmes les élèves boursiers de l'année dernière.

C. VIE DE L'ETABLISSEMENT

1- **Matériel scolaire**

Manuels scolaires : la liste est à votre disposition lors de l'inscription mais également disponible sur le site du lycée.

Les élèves devront être en possession des manuels indiqués dès la première semaine de cours.

Éducation Physique et Sportive (EPS) : chaque élève devra se présenter avec son équipement personnel dès le premier cours inscrit à son emploi du temps.

Sciences physiques : les élèves devront **impérativement** porter une blouse blanche en pur coton.

Pour les autres filières (STL, BacPro PCEPC), les élèves devront fournir une deuxième blouse qui sera marquée. Cette blouse sera entretenue par le lycée. (cf. fiche spécifique)

ATTENTION

Pour le BacPro PCEPC, merci de fournir en plus la photocopie de votre pièce d'identité.

2- **Infirmierie**

Elèves internes : Remettre, avec le dossier :

- La photocopie des pages du carnet de vaccination,
- La photocopie de la carte de Sécurité Sociale,
- La photocopie de la carte de Mutuelle.

3- **Maison des lycéens - Adhésion GRATUITE.**

La Maison des lycéens est une association gérée par et pour les élèves, accompagnés de personnels. Elle a pour vocation de créer un environnement propice à diverses initiatives, qu'elles soient culturelles, sportives ou humanitaires. Au lycée Galilée, la MDL soutient les initiatives des élèves, la mise en œuvre de projets.

Les ressources financières de la MDL viennent principalement de vos dons, qui représentent une aide indispensable pour garantir les actions menées : bal de promotion, participation aux voyages, course contre la faim, concours d'éloquence, cafétaria, soirée des talents, photo de classe...sont autant d'initiatives portées.

Nous comptons sur vous et vous remercions par avance de votre contribution pour cette association.

4- **Association sportive**

L'établissement ouvre des créneaux horaires en dehors des heures de cours, pour permettre aux élèves de pratiquer une activité sportive dans le cadre de l'AS.

La cotisation annuelle est de 30 € (sous réserve d'une mise à jour du tarif à la rentrée 2025). Cette adhésion donne droit à toutes les activités proposées (futsal, escalade, volley-ball, musculation, cross-training, rugby, badminton). Des informations plus précises seront données à la rentrée. L'inscription se fera en septembre auprès des enseignants d'EPS.

5- **Atelier musique**

Sous réserve de ressources, un atelier « musiques actuelles » sera proposé aux élèves. Le créneau proposé est le mercredi de 13h00 à 16h00.

Informations à voir à la rentrée 2025

D. SERVICE D'INTERNAT ET DE DEMI-PENSION

L'Internat (Il n'y a pas d'hébergement à l'internat le vendredi, le week-end et les jours fériés)

Les élèves déjà internes devront solliciter leur admission à l'internat en même temps que leur inscription. J'attire votre attention sur le fait que l'admission à l'internat est soumise au nombre de places disponibles et est prioritairement réservée aux élèves des sections professionnelles ou technologiques de laboratoire. Vous serez informés de la suite de votre demande après examen de l'ensemble des dossiers.

La tarification du service pour l'année 2025/2026 est de 134,80€.

Pour les nouveaux arrivants, une demande doit être faite à votre établissement d'origine. Celle-ci sera examinée pour validation.

La demi-pension

Votre enfant va intégrer le lycée Galilée à la rentrée de septembre 2025. La restauration et l'hébergement sont des services et à tout moment, si le comportement de l'élève n'est pas conforme au règlement intérieur, la direction s'octroie le droit de mettre fin à l'inscription.

La tarification du service restauration se décline selon 3 formules au choix :

- **À la prestation** : 4.39€/repas
- **Forfait 4 jours** (sauf le mercredi), facturation au trimestre : 3.68€/repas
- **Forfait 5 jours**, facturation au trimestre : 3.45€/repas

Pour les familles qui opteront pour la formule à la **prestation**, seuls les repas consommés sont comptabilisés.

Nous vous demanderons un premier versement de **65.80€ pour les nouveaux élèves** (60€ pour les repas + 5.80€ (proposé au vote du CA pour l'achat du badge).

Pour l'approvisionnement ultérieur du compte, les élèves devront déposer un chèque, (à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Galilée), au service Intendance, ou dans la boîte aux lettres réservée à cet effet (couloir de l'administration).

Le paiement en espèces, se fera directement au bureau intendance.

Le paiement en ligne sera accessible à la rentrée (instructions et codes sur courrier spécifique remis à l'élève dès septembre 2025).

Nous vous demandons de réapprovisionner ce compte régulièrement afin qu'il ne soit pas négatif.

En cas d'oubli du badge, l'élève doit :

- Soit demander « un dépannage » à un ami, puisque 2 passages par jour et par convive, sont autorisés,
- Soit retirer 1 ticket dans le hall (utiliser le numéro de la carte et la date de naissance de l'enfant JJ MM AA),
- Soit venir au service Intendance lorsque la borne dans le hall est en panne.

Pour les forfaits 4 jours (471.04 euros annuel), les forfaits 5 jours (552 euros annuel) et les internes, les familles recevront une facture trimestrielle par mail déposé lors de l'inscription. En cas d'absence pour maladie, si elle est supérieure à 15 jours consécutifs et sur production d'un certificat médical, une remise sera accordée.

ATTENTION

Le « dépannage » entre élèves n'est possible que pour ceux ayant choisi le tarif à la prestation.

Pour les familles le nécessitant, une demande d'aide du fonds social peut être faite auprès des services de l'intendance. Attention le renouvellement n'est pas automatique dans la même année scolaire. La demande doit être réitérée chaque trimestre si besoin.

Le repas est composé de la façon suivante - 1 produit au choix par vitrine

- 1 hors d'œuvre (salad'bar)
- 1 plat garni de légumes
- 1 fromage / laitage
- 1 dessert / fruit

Une commission de restauration se réunit régulièrement, n'hésitez pas à faire remonter vos éventuelles remarques et suggestions aux délégués des élèves.

La Provisure

Laurence DELAFOSSE